

AGA-PS.L

Association de **G**estion **A**gréée
des Professions de Santé et
des Professions Libérales

N° SIRET : 314 136 250 000 29

16 rue Fénélon – 69006 Lyon
(Tél) 04.78.65.97.51
(Fax) 04.72.74.97.34
(E-mail) aga-ps@wanadoo.fr

NUMERO D'AGREMENT DE L'ASSOCIATION : **204 690**

A DEPOSER AVANT 30 MARS 2007

EXERCICE 2006

BORDEREAU D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A retourner à l'Association obligatoirement avec les documents demandés.

Du.....	Au.....
NOM DE L'ADHERENT.....	PRENOM.....
NOM DE L'EXPERT-COMPTABLE.....	
DECLARATION ET ATTESTATION A RETOURNER :	
<input type="checkbox"/> à moi-même	<input type="checkbox"/> à mon Expert-comptable/Conseil
Tél. :	Tél. :
Fax :	Fax :
Adresse mail :	

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A NOUS RETOURNER

PHOTOCOPIE de la déclaration 2035 pour archives AGA (impératif)

SI VOUS EXERCEZ EN GROUPE :

S.C.M. : **PHOTOCOPIE de la déclaration n°2036**

S.C.P. : **ORIGINAL de la déclaration 2035 AS** dûment signé par les associés

PHOTOCOPIE de la déclaration 2035 AS dûment signée par les associés

SI VOUS AVEZ UN EXPERT-COMPTABLE :

Déclaration de tenue de comptabilité et de conformité

POUR TOUS LES ADHERENTS :

PHOTOCOPIE déclaration **DADS 1** (pour salaires versés)

PHOTOCOPIE déclaration **DAS 2** (pour honoraires versés soit en cas de remplacement ou de collaboration, soit à toute profession libérale)

NB : "Les honoraires versés doivent pour être déduits faire l'objet d'une déclaration au Service des Impôts avant le 1^{er} mai 2006, sur le formulaire DAS 2."

RECAPITULATIF des **recettes annuelles** (informatiques ou manuelles)

PHOTOCOPIE du **premier relevé bancaire de l'année 2006** (01/01/2006) et du **dernier de l'année** (31/12/2006)

PHOTOCOPIE récapitulatif des dépenses annuelles ou **grand livre**

MODE DE COMPTABILISATION DES FRAIS AUTOMOBILES :

1) **FRAIS REELS** : porter la totalité des frais concernant le véhicule sur la ligne 23 de la déclaration 2035

Leasing Barème essence
Achat Avec crédit

% d'utilisation prof. :

Joindre le détail des réintégrations (ligne 36 de la déclaration 2035)

Date d'achat :

Prix d'achat :

(Limite de l'amortissement pour les véhicules dont la première immatriculation date depuis novembre 1996 : 18 300 €)

2) **EVALUATION FORFAITAIRE** (à remplir tableau de la page 2035 BK de la déclaration n°2035)

RAPPEL : La carte grise doit être au nom de l'adhérent(e).

- Puissance fiscale :CV
- Kilométrage professionnel parcouru total :km
- Dont distance domicile - cabinet :km
- Dont distance autre :km

BLANCHISSERIE FORFAITAIRE (ligne 17 sur la déclaration n°2035) :

Tarif et nombre :

Nombre de jours travaillés :

TOTAL :€

NB. : Vous devez pouvoir justifier du tarif retenu pour le blanchissage (non pas de pressing...)

DETAIL DU POSTE "CONGRES, FORMATION" : ligne 26 sur la déclaration n°2035

Objet ou thème du congrès : Montant :

E.P.U. (formation) : Montant :

NB. : les congrès doivent avoir un lien direct avec l'activité exercée.

DETAIL DES FRAIS FINANCIERS : ligne 31 sur la déclaration n°2035

Montant des frais financiers (Intérêts de prêt + assurance du prêt).....

Autres frais financiers : agios débiteurs*.....

frais de banque.....

frais carte bleue (TPE).....

abonnement service minitel ou Internet.....

* **RAPPEL** : Les agios débiteurs ne sont déductibles que s'ils ne sont pas la conséquence de prélèvements personnels excessifs

DETAIL DIVERS A REINTEGRER : ligne 36 sur la déclaration n°2035

1) **Quote-part personnelle** des dépenses déduites en professionnel.

- Véhicule :
- Frais financiers (dont agios débiteurs) :
- Congrès et autres :
- Locaux :
- Téléphone portable :
- Autres :

NB. : cette liste est non exhaustive.

2) **Frais de comptabilité et d'adhésion** : (pour un chiffre d'affaires inférieur à 27.000,00 € H.T.)

- Montant :

DETAIL FRAIS D'ETABLISSEMENT : (en cas d'acquisition de murs ou de cabinet)

.....

DETAIL DIVERS A DEDUIRE (ligne 43 sur la déclaration n°2035) :

- Plus-values à CT de l'exercice étalées.....
- 2 % médecin conventionné secteur 1.....
- 3 % médecin conventionné secteur 1 (en cas de 1ère année d'adhésion AGA) :
- Epargne salariale (P.E.E.) (case CT):
- Zone Franche Urbaine : (abattement limité selon le lieu d' exercice) :
- autres (à détailler) :

TOTAL DES APPORTS PRATICIENS :€

- dont CHEQUES ou VIREMENTS :€
- dont ESPECES APORTEES :€
- dont EMPRUNTS SOUSCRITS DANS L'ANNEE 2006 :€

RAPPEL : Les emprunts professionnels ne sont déductibles que s'ils correspondent à l'acquisition d'actifs professionnels figurant obligatoirement sur le tableau d'amortissements.

TOTAL DES PRELEVEMENTS PRATICIENS :€

- dont CHEQUES ou PRELEVEMENTS (cb, virements,...) :€
- dont ESPECES PRELEVEES :€
- dont CSG NON DEDUCTIBLE :€

TOTAL DES CAPITAUX D'EMPRUNTS REMBOURSES DANS L'ANNEE

.....
(sans les intérêts) si non inscrits en prélèvement praticien

SOLDES DES RELEVES BANCAIRES : (Joindre les copies à votre dossier)

- Solde au 01/01/06
- Solde au 31/12/06

OBSERVATIONS (commentaire sur votre comptabilité que vous tenez à signaler pour faciliter l'étude de votre dossier) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

IMPORTANT

Nous vous rappelons qu'il est indispensable que ce bordereau soit renseigné au mieux afin d'éviter des demandes de documents ou questions lors de l'étude approfondie de votre dossier (Examen de Cohérence et de Vraisemblance) qui est faite ultérieurement.

NOM : _____ **PRENOM :** _____

I - RAPPROCHEMENT BANCAIRE 2006

	BANQUE
A Solde en fin de période 31/12/06
B DEPENSES NON DEBITEES SUR LES RELEVES BANCAIRES DE 2006, MAIS INSCRITES SUR LE LIVRE DE DEPENSES 2006 EN BANQUE
C RECETTES NON CREDITEES SUR LE RELEVÉ BANCAIRE DE DECEMBRE 2006, MAIS INSCRITES SUR LE LIVRE DE RECETTES/DEPENSES 2006 EN DEPOTS BANQUE (hors chèques différés)
G solde comptable : montant à reprendre pour la reconstitution de Trésorerie (A) - (B) + (C)	

	LIVRE COMPTABLE OU INFORMATIQUE
Le solde (H) en fin de période au 31/12/06 est égal à (D) - (E) + (F) :	
D TOTAL DES ENTREES BANCAIRES 2006
E TOTAL DES SORTIES BANCAIRES 2006
F SOLDE COMPTABLE DE L'ANNEE PRECEDENTE (OU SOLDE INFORMATIQUE DU COMPTE BANQUE)
H solde comptable (D) - (E) + (C)	

Les deux résultats G et H doivent être identiques.

Si « G » est supérieur à « H » :	Si « H » est supérieur à « G » :
cela signifie que des écritures ont été créditées en banque et n'ont pas été reprises dans la comptabilité.	cela signifie que des écritures ont été comptabilisées 2 fois (recettes) ou omises (dépendes).
NB : Attention à l'erreur d'addition en cas de comptabilité manuelle.	

RECETTES		DEPENSES	
Total entrées Banque :	Total dépenses Banque
Total entrées Caisse :	Total dépenses Caisse
Sous-total :	=.....	Sous-total :	=.....
Apports :	-.....	Prélèvements personnels :	-.....
Chèques 2005 différés déposés en 2006	-.....	Achat d'immobilisations :	-.....
Chèques 2006 différés déposés en 2007 :	+.....	Retrocessions versées :	-.....
Divers (ex. : moins retrocessions versées)	Versements SCM :	-.....
		Quote-part SCM :	+.....
		Forfaits :	+.....
		Divers :
TOTAL :	=.....	TOTAL :	=.....
(2035) ligne AG :	=.....	(2035) ligne BR :	=.....
NB : Il ne doit pas avoir d'écart entre les lignes de la déclaration 2035 et les totaux des colonnes			

NOM :	PRENOM :
--------------	-----------------

II - RECONSTITUTION DE TRESORERIE POUR L'EXERCICE 2006

(Conformément à l'article 100 de la Loi de Finances pour 1990)

- Soldes financiers au 31/12/06 est égal :

* solde comptable (G) de la banque au 31/12/06 (résultat du rapprochement bancaire ci-joint).....	+/- ----- €
* chèques différés écrits sur le livre de <u>recettes journalier</u> en 2006, remis en banque en 2007, et écrits sur le livre de trésorerie informatique ou manuel en 2007.....	+ ----- €
* Solde espèces (si les espèces 2006 n'ont pas été remises en banque, ni prélevées par le praticien, ni dépensées pour payer des frais)	+ ----- €
- Prélèvements praticien (espèces + chèques + C.S.G. non déductible).....	+ ----- €
- capital des emprunts remboursés sur les comptes professionnels (si non passé en prélèvement praticien).....	+ ----- €
- Versements à la SCM	+ ----- €
- Versements PEE	+ ----- €
- Acquisitions d'immobilisations de l'année..... (Achat de matériel supérieur à 500 € H.T.)	+ ----- €

TOTAL A	=€
----------------	---	--------

- Soldes financiers au 01/01/06 est égal :

* solde comptable (F) de la banque au 01/01/06.....	+/- ----- €
* chèques différés écrits sur le livre de <u>recettes journalier</u> en 2005 et remis en banque en 2006, et écrits sur le livre de trésorerie informatique ou manuel en 2006....	+ ----- €
* solde espèces au 01/01/06 (en principe il est égal à zéro).....	+ ----- €
- Apports praticien	+ ----- €
- le montant des emprunts contractés et repris sur les comptes professionnels (si non compris dans les apports ci-dessus).....	+ ----- €
- Quote part frais SCM (répartis d'après la 2036)	+ ----- €
- Frais forfaitaires (blouses et voiture)..... (si ceux-ci n'ont pas été payés par l'un des comptes professionnels ou par espèces)	+ ----- €
- Vente de biens inscrits sur le tableau des immobilisations.....	+ ----- €

TOTAL B	=€
----------------	---	--------

RESULTAT THEORIQUE A - B =

Ligne 34 de la déclaration 2035 pour 2006 =

(Les deux résultats ci-dessus doivent être identiques.)

EXPLICATIONS SUR L'ETABLISSEMENT DES ETATS DE RAPPROCHEMENTS BANCAIRES

* AU 31/12/06 BANQUE

Le solde comptable de la banque au 31/12/06 doit être déterminé d'après la colonne 1, c'est-à-dire :

(A) Le solde sur le relevé bancaire au 31/12/06

(B) - chèques et cartes comptabilisés en 2006 sur le livre des dépenses et débités sur les relevés bancaires de 2007.

(C) + remises de chèques portées sur le livre comptable recettes/dépenses en 2006 et créditées sur le premier relevé bancaire de 2007 (hors chèques différés).

(A) - (B) + (C) = solde comptable de la banque au 01/01/06 (G). Ce solde a déjà été déterminé l'année précédente au 31/12/05.

* AU 01/01/05 LIVRE COMPTABLE

Calcul du solde sur le livre comptable (H) : colonne 2

Entrées bancaires 2006 (D)- dépenses bancaires 2006 (sur le livre de trésorerie et frais professionnels ou journal de banque informatique E) + solde comptable au 01/01/06 (F)

Le total de la colonne 1 doit être égal au total de la colonne 2.

Une différence indiquant des erreurs d'écritures comptables sur les livres et doit être recherchée.

EXEMPLE D'ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE AU 31/12/06

	Col. 1	Col. 2
Eléments à rapprocher et comparer	BANQUE	LIVRE COMPTABLE
A Solde inscrit sur le relevé bancaire au 31/12/06 (Col. 1).....	+ 6 299.97	
Solde calculé sur le livre comptable (Col. 2).....	+ 1 313.70
B DEPENSES NON DEBITEES SUR LE RELEVÉ BANCAIRE DE DECEMBRE 06, MAIS PORTEES SUR LE LIVRE DE RECETTES/DEPENSES (côté sortie)		
ex. : chèque BNP N° 082 du 24.12.06	10.82 €	
chèque BNP N° 100 du 27.12.06	60.98 €	
chèque BNP N° 098 du 15.11.06	4 573.47 €	
chèque BNP N° 099 du 31.12.06	791.21 €	
chèque BNP N° 101 du 20.12.06	77.27 €	
prél. carte bleue du 31.12.06	14.48 €	
	- 5 528.23	
C RECETTES NON CREDITEES SUR LE RELEVÉ BANCAIRE DE DECEMBRE 06, MAIS <u>COMPTEES</u> DANS LES DEPOTS DE DECEMBRE 06 (côté entrée/banques) (dépôts espèces et chèques à la banque)		
ex. : la remise de chèque du 28.12.06	84.61 €	
la remise de chèque du 31.12.06	457.35 €	

	541.96 €	
G solde comptable : montant à reprendre pour la reconstitution de Trésorerie (A) - (B) + (C)	+ 1 313.70	+ 1 313.70

RECAPITULATION MENSUELLE DES RECETTES

2006

Nom.....

Mois	Espèces	Chèques-virements ou carte-bleue	TOTAL
JANVIER			
FEVRIER			
MARS			
AVRIL			
MAI			
JUIN			
JUILLET			
AOUT			
SEPTEMBRE			
OCTOBRE			
NOVEMBRE			
DECEMBRE			
TOTAL ANNUEL			

Coordonnées de l'Expert-Comptable :

.....
.....
.....

DECLARATION DE TENUE DE COMPTABILITE ET DE CONFORMITE

Je soussigné(e),, Expert-Comptable,
déclare que la comptabilité de :
adhérent de l'Association Agréée :

AGA des Professions de Santé et des Professions Libérales
16 rue Fénelon - 69006 LYON

est tenue selon :

- la nomenclature comptable prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978,
- le plan comptable de la profession de
prévu par (références aux dispositions réglementaires),
 - retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées,
 - non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées,
- le plan comptable 1982 retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées.

La présente déclaration est délivrée à M..... pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à,
Le

Coordonnées de l'adhérent :

.....
.....
.....

**MENTION A JOINDRE OU A RECOPIER SUR
VOTRE DECLARATION N°2035 PAGE 2035 BK EN
LA DETAILLANT LE PLUS POSSIBLE**

CALCUL FRAIS VEHICULE TRAJETS PROFESSIONNELS 2005

1° - TRAJETS DOMICILE - LIEU DE TRAVAIL

Distance séparant le domicile du lieu de travail :

Fréquence par semaine :

Nombre de semaines :

Total : km

2° - CALCUL

Nombre total de kms : =

Tarif kilométrique pour une CV =

TOTAL FRAIS : Euros